

**NATIONS
UNIES**



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-03-67-R77.4-A

Date : 14 août 2012

Original : FRANÇAIS
Anglais

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

Devant : M. le Juge Theodor Meron, Président

Assistée de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le : 14 août 2012

DANS L'AFFAIRE *VOJISLAV ŠEŠELJ*

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE PORTANT DÉSIGNATION DE JUGES DANS
UNE AFFAIRE DONT EST SAISIE LA CHAMBRE D'APPEL**

L'Accusé

Vojislav Šešelj (assurant lui-même sa défense)

NOUS, THEODOR MERON, Président du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

VU la Version publique expurgée du Jugement rendu le 28 juin 2012, rendue le 28 juin 2012 par la Chambre de première instance II dans l'affaire *Vojislav Šešelj*, n° IT-03-67-R77.4, en vertu des articles 54 et 77 du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal (le « Règlement »),

VU l'acte d'appel déposé le 25 juillet 2012 par Vojislav Šešelj contre le jugement susvisé (*Notice of Appeal Against Judgement on Allegations of Contempt of Court of 28 June 2012*)¹,

VU les articles 12 et 14 du Statut du Tribunal et l'article 108 du Règlement,

VU l'article 19 A) du Règlement, qui autorise le Président à coordonner les travaux des Chambres,

VU la composition de la Chambre d'appel du Tribunal, fixée dans le document IT/263/Rev. 3 du 5 juillet 2012,

ORDONNE que la Chambre d'appel dans l'affaire *Vojislav Šešelj*, n° IT-03-67-R77.4-A, soit composée comme suit :

M. le Juge Mehmet Güney

M^{me} le Juge Arlette Ramarosan

M^{me} le Juge Andrézia Vaz

M^{me} le Juge Khalida Rachid Khan

M. le Juge Bakhtiyar Tuzmukhamedov

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 14 août 2012
La Haye (Pays-Bas)

Le Président

/signé/

Theodor Meron

[Sceau du Tribunal]

¹ La version originale de l'acte d'appel a été déposée en B/C/S. La traduction en anglais a été déposée le 25 juillet 2012.